



(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) Numéro de publication : **0 404 699 B1**

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication du fascicule du brevet :
10.11.93 Bulletin 93/45

(51) Int. Cl.⁵ : **A47B 57/42**

(21) Numéro de dépôt : **90420293.4**

(22) Date de dépôt : **22.06.90**

(54) **Console simple ou double perfectionnée pour crémaillère support de rayonnages et d'éléments d'ameublement.**

(30) Priorité : **23.06.89 FR 8908741**

(43) Date de publication de la demande :
27.12.90 Bulletin 90/52

(45) Mention de la délivrance du brevet :
10.11.93 Bulletin 93/45

(84) Etats contractants désignés :
AT BE CH DE DK ES GB GR IT LI LU NL SE

(56) Documents cités :
DE-B- 1 177 781
FR-A- 1 380 062
FR-A- 1 553 788

(73) Titulaire : **ETABLISSEMENTS G. GUILLAUMOND SA, Société Anonyme**
54 Rue Emile Zola
F-42650 Saint Jean Bonnefonds (FR)

(72) Inventeur : **Guillaumond, Gabriel**
29 rue de la Convention
F-42100 Saint Etienne (FR)

(74) Mandataire : **Dupuis, François**
Cabinet Laurent et Charras, 3 Place de l'Hôtel-de-Ville, BP 203
F-42005 St. Etienne Cédex 1 (FR)

EP 0 404 699 B1

Il est rappelé que : Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

L'invention a pour objet une console simple ou double perfectionnée pour crémaillère support de rayonnages et d'éléments d'ameublement.

Selon une technique connue, on réalise des supports de rayonnage en utilisant des profilés (1) métalliques en U généralement, munis sur leur face avant d'une pluralité de fentes oblongues (1-1) dans le sens de la longueur équidistantes disposées par groupe de deux ou unitairement et autorisant le positionnement, l'accrochage et la suspension de consoles profilées (2) simples ou doubles agencées avec des pattes d'accrochage (2-1). Généralement, pour assurer la stabilité des consoles sur les crémaillères, lesdites consoles présentent deux parois ou flancs (2-2) parallèles et agencées à l'arrière dans leur partie supérieure avec un premier couple de pattes (2-1) et dans leur partie inférieure avec un couple de pattes sousjacente (2-3).

Ainsi qu'il apparaît à la figure 1 des dessins, les couples de pattes ainsi réalisés s'engagent dans des couples de fentes successives et viennent en appui sur le fond de celles-ci.

Cette fabrication est classique et est réalisée par de nombreuses entreprises.

Une telle fabrication présente cependant un inconvénient majeur. En effet, les consoles sont conçues spécifiquement pour un type de crémaillère, de sorte qu'en pratique, il faut fabriquer pour chaque crémaillère une console adaptée. Plus précisément et à titre d'exemple, il existe actuellement dans le commerce des crémaillères dont l'espacement des fentes selon un pas déterminé est de 32 millimètres (cote c), ou des crémaillères avec un pas de 50 millimètres (cote c1). L'écartement des pattes d'accrochage est donc adapté à ces dimensions. L'inconvénient résulte donc dans une multiplication de pièces fabriquées et donc des coûts de stockage non négligeables. Par ailleurs, on n'a pas toujours à disposition les consoles d'une dimension déterminée en égard des crémaillères. Cela pose également des problèmes d'ordre pratique dont par exemple le doublement des stocks de consoles pour répondre à la demande.

On connaît par ailleurs par le brevet FR-A-1553788, représentant le préambule de la revendication 1, une crémaillère agencée avec une pluralité de fentes verticales de longueurs différentes permettant le positionnement des crochets de consoles. Les consoles viennent se positionner par leurs crochets dans le fond des fentes et sont limitées à des appuis donnés sur la face de fond des fentes selon des dimensions d'écartement préétablis.

Le but recherche selon l'invention était de remédier à ces inconvénients en proposant une solution simple, pratique à mettre en œuvre.

Selon une première caractéristique, la console est remarquable en ce que les pattes supérieures et

inférieures de chaque paroi sont judicieusement disposées et écartées l'une de l'autre pour autoriser une utilisation universelle de la console quelles que soient les caractéristiques d'écartement des fentes successives dans le sens de la longueur établies sur une gamme de crémaillères support connues, l'écartement desdites pattes étant différent du pas défini entre deux fentes successives formées sur une crémaillère dont le pas d'écartement des fentes est le plus important et en ce que la disposition des pattes est telle que la console peut être positionnée sur le fond des fentes successives de la crémaillère dont le pas est le plus réduit, et d'autre part et respectivement sur le fond de la fente supérieure et le haut de la fente sousjacente pour la crémaillère dont le pas est supérieur au précédent.

Selon une autre caractéristique, le chant supérieur de la patte inférieure d'accrochage est sensiblement en contact avec le haut de la fente assurant l'accrochage et le positionnement inférieur de la console.

Selon une autre caractéristique, la patte inférieure est agencée sur son chant supérieur avec une forme profilée formant saillie définissant à l'arrière une gorge et assurant un engagement de la console par clissage à sa partie inférieure.

Ces caractéristiques et d'autres encore ressortiront bien de la suite de la description.

Pour fixer l'objet de l'invention illustré d'une manière non limitative aux figures des dessins où :

- la figure 1 est une vue en perspective d'une console adaptable sur une crémaillère avant positionnement selon l'art antérieur,
- la figure 2 est une vue partielle en coupe longitudinale montrant selon la figure 1 la position de la console sur la crémaillère,
- les figures 3 et 4 montrent les crémaillères de divers pas selon l'art antérieur,
- la figure 5 montre en vue de montage, le positionnement d'une console selon l'invention en égard d'une crémaillère dont l'écartement des fentes des pas est le plus petit, c'est-à-dire par exemple 32 millimètres,
- la figure 6 est une vue selon la figure 5, la console étant introduite sur la crémaillère.
- la figure 7 montre en vue de montage, le positionnement d'une console selon l'invention en égard d'une crémaillère dont l'écartement des fentes ou pas est le plus grand, c'est-à-dire par exemple 50 millimètres,
- la figure 8 est une vue selon la figure 7, la console étant introduite sur la crémaillère,
- la figure 9 illustre une console selon l'invention en variante, présentant une seule paroi ou flanc.

Afin de rendre plus concret l'objet de l'invention, on le décrit maintenant d'une manière non limitative illustrée aux figures des dessins.

Il est tout d'abord fait référence à deux types de

crémaillères qui sont actuellement sur le marché et dont le pas entre deux fentes successives dans le sens de la longueur est de 32 millimètres et l'autre de 50 millimètres. Cette référence n'est pas limitative de l'invention, celle-ci pouvant s'adapter à toutes autres variations de l'écartement. Les crémaillères précitées sont illustrées aux figures 3 et 4 et référencées par 3 et 4.

La console (5) comprend un flanc (5-1) et plus généralement deux flancs (5-2) parallèles, profilés, susceptibles de servir d'appui à des rayonnages et similaires.

Dans sa partie arrière, la console présente sur chaque flanc deux pattes (5-3) (5-4) profilées susceptibles de s'engager dans les fentes établies sur les crémaillères (3)(4).

Selon l'invention, lesdites pattes sont judicieusement disposées et écartées l'une de l'autre pour autoriser une utilisation universelle de la console correspondant quelles que soient les caractéristiques de la crémaillère support. A cet effet, l'écartement des pattes ne correspond plus au pas des fentes successives d'une crémaillère dont le pas d'écartement des fentes est le plus important.

La disposition des pattes (5-3) (5-4) est telle que la console selon l'invention peut se positionner en prenant appui sur le fond (3-2)(6-2) des fentes (3-1)(4-1) successives de la crémaillère dont le pas est de 32 millimètres et respectivement sur le fond (4-2) de la fente supérieure et le haut (4-3) de la fente sous-jacente pour la crémaillère dont le pas est de 50 millimètres. Ainsi qu'il apparaît, le chant supérieur (5-5) de la patte inférieure (5-4) vient sensiblement en appui ou contact avec le haut (4-3) de la fente assurant l'accrochage et le positionnement inférieur de la console.

En outre et selon une autre disposition, au moins une des pattes inférieures (5-4) est agencée sur son chant supérieur (5-5) avec une forme profilée (5-6) formant saillie ou bossage sensiblement surélevée pour définir à l'arrière une gorge (5-7). Cette saillie permet d'introduire et de fixer la console par clipsage à sa partie inférieure. On obtient dans ce cas une bonne tenue de la console et on évite tout débattement angulaire de celle-ci.

Il est par ailleurs possible si besoin est, ainsi qu'il est connu dans la technique antérieure, de réaliser une ligne de raccordement entre les pattes hautes et basses avec des pans obliques susceptibles de venir en appui sur la face avant de la crémaillère.

Les avantages ressortent bien de l'invention. On souligne la simplicité de la console, son adaptabilité à différents types de crémaillères.

Un seul type de console peut être réalisé rendant son utilisation pratique et limitant de manière considérable les stocks.

En outre, il a été donné un exemple non limitatif en égard de l'écartement des fentes des crémaillères

actuelles, la console pouvant être adaptée sans difficultés particulières.

5

Revendications

1. Console perfectionnée pour crémaillère support de rayonnage et d'éléments d'ameublement, du type comprenant au moins une paroi ou blanc agencée avec une patte supérieure et une patte inférieure d'accrochage et de positionnement dans les fentes successives dans le sens de la longueur disposées équidistantes sur une crémaillère, les pattes supérieures et inférieures de chaque paroi étant disposées et écartées l'une de l'autre de telle manière que la console peut être positionnée sur le fond des fentes successives de la crémaillère ladite console étant caractérisée en ce que les pattes supérieures (5-3) et inférieures (5-4) de chaque paroi sont judicieusement disposées et écartées l'une de l'autre pour autoriser une utilisation universelle de la console quelles que soient les caractéristiques d'écartement des fentes successives établies sur une gamme de crémaillères support, l'écartement desdites pattes (5-3)(5-4) étant différent du pas défini entre deux fentes successives formées sur une crémaillère dont le pas d'écartement des fentes est le plus important, et en ce que la disposition des pattes (5-3)(5-4) est telle que la console peut être positionnée sur le fond (3-2)(4-2) des fentes (3-1) (4-1) successives de la crémaillère dont le pas est le plus réduit, et d'autre part et respectivement sur le fond (4-2) de la fente supérieure et le haut (4-3) de la fente sousjacente pour la crémaillère dont le pas est supérieur au précédent.
2. Console selon la revendication 1, caractérisée en ce que le chant supérieur (5-5) de la patte inférieure d'accrochage est sensiblement en contact avec le haut de la fente (4-3) assurant l'accrochage et le positionnement inférieur de la console.
3. Console selon les revendications 1 et 2 ensemble, caractérisée en ce que la patte inférieure (5-4) est agencée sur son chant supérieur avec une forme profilée (5-6) formant saillie définissant à l'arrière une gorge (5-7) et assurant un engagement de la console par clipsage à sa partie inférieure.

Patentansprüche

1. Weiterentwickelte Konsole für Regal- und Möblierungselemente-Wandschiene mit mindestens einer Wandung oder einer Flanke mit einer

- Ober- und einer Unter-Halterung zur Aufhängung und zur Positionierung in den mit gleichen Abständen in der Längsrichtung an einer Wandschiene befindlichen, aufeinanderfolgenden Spalten, wobei die unteren und oberen Halterungen jeder Wandung so angeordnet sind und einen derartigen Abstand voneinander haben, daß die Konsole auf dem Grund der aufeinanderfolgenden Spalte der Wandschiene positioniert werden kann, wobei besagte Konsole dadurch gekennzeichnet ist, daß die oberen (5-3) und unteren (5-4) Halterungen jeder Wandung zweckmäßig angeordnet sind und untereinander einen derartigen Abstand aufweisen, daß eine universelle Verwendung der Konsole ermöglicht wird - gleich welche Abstandsmerkmale die aufeinanderfolgenden Spalte auf einer Wandschienen-Reihe aufweisen -, dabei ist der Abstand der besagten Halterungen (5-3) (5-4) verschieden von der definierten Teilung zwischen zwei aufeinanderfolgenden Spalten, die auf einer Wandschiene ausgebildet sind, deren Abstandsteilung die bedeutendste ist, und dadurch daß die Anordnung der Halterungen (5-3) (5-4) derart gestaltet ist, daß die Konsole auf dem Grund (3-2) (4-2) der aufeinanderfolgenden Spalten (3-1) (4-1) der Wandschiene positioniert werden kann, deren Teilung die geringste ist, und andererseits und jeweils auf dem Grund (4-2) des oberen Spalts und dem Oberteil (4-3) des darunterliegenden Spalts für die Wandschiene, deren Teilung größer als die vorhergehende ist.
2. Konsole nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Oberkante (5-5) der unteren Aufhängehalterung wesentlich mit dem Oberteil des Spalts (4-3) in Verbindung steht, wodurch die Aufhängung und die untere Positionierung der Konsole sichergestellt wird.
3. Konsole nach den Ansprüchen 1 und 2 zusammen, dadurch gekennzeichnet, daß die untere Halterung (5-4) auf ihrer Oberkante mit einer vorspringenden Profilform (5-6) ausgestattet ist, die an der Rückseite eine Auskehlung (5-7) bildet, und eine Verbindung der Konsole durch Einklipsen an ihrem Unterteil gewährleistet.

spaced apart from each other so that the bracket can be positioned on the bottom of successive slots in the rack, said bracket being characterized in that upper tabs (5-3) and lower tabs (5-4) of each wall are carefully arranged and spaced apart from each other to allow universal use of the bracket regardless of the spacing characteristics of successive slots in a range of support racks, the spacing of said tabs (5-3) (5-4) being different from the pitch defined between two successive slots in a rack of which the slot spacing pitch is greater, and in that the arrangement of the tabs (5-3) (5-4) is such that the bracket can be positioned on the bottom (3-2) (4-2) of successive slots (3-1) (4-1) in a rack of smaller pitch and also, respectively, on the bottom (4-2) of the upper slot and the top (4-3) of the lower slot of the slot underneath for a rack of which the pitch is greater than the previous pitch.

2. Bracket as claimed in claim 1 characterized in that upper edge (5-5) of the lower fastening tab is essentially in contact with the top (4-3) of the slot, ensuring the fastening and lower positioning of the bracket.

3. Bracket as claimed in claims 1 and 2 characterized in that lower tab (5-4) is designed on its upper edge with a profiled shape (5-6) forming a projection that defines, in the rear, a groove (5-7) which ensures engagement of the bracket by clipping in its lower part.

Claims

1. Bracket developed for rack to support shelving and items of furniture of a type consisting of at least one wall or side designed with an upper tab and a lower tab for fastening and positioning in the successive slots in the lengthwise direction arranged equidistantly on a rack, the upper and lower tabs of each wall being arranged and



